

A) AFFAIRE N° 17

OBJET : AMENAGEMENT DES ECARTS - TRAVAUX DE COUVERTURE DE CANIVEAUX (PROGRAMME 1984)

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT ET DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous soumetts le projet relatif à la réalisation des travaux de couverture de caniveaux dans les écarts, au titre du programme 1984. Les secteurs concernés sont les suivants :

- St-François
- La Bretagne
- Bois de Nèfles
- Moufia
- Bellepierre
- Montgaillard
- Brûlé

Le montant de l'opération est évalué à 600 000 F y compris somme à valoir pour imprévus et révisions de prix.

Le financement sera assuré de la façon suivante :

- subvention FIDOM.....	100 000 F
- fonds propres.....	100 000 F
- emprunt C.A.....	400 000 F
	<hr/>
	600 000 F

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier en cause
- de m'autoriser à :
  - \* solliciter la subvention ainsi que l'emprunt correspondant
  - \* lancer l'appel d'offres et en cas d'appel infructueux à traiter par marché négocié

Je mets la question aux voix.

---

AVIS DES COMMISSIONS :

Travaux Publics et Finances : Favorables.

LE MAIRE : Je mets aux voix. Le rapport, ainsi que l'avis des commissions sont adoptés à l'**UNANIMITE**.

Un exemple pour expliciter ce qui se passe : nous n'avons pas encore reçu la subvention F.I.D.O.M. ; et supposez que nous ne l'ayons pas vraiment, il faudra soit trouver 100 000 FF pour mettre sur cette opération, soit annuler cette dernière. C'est ce qui explique les décisions modificatives de tout à l'heure. On prépare le projet, et même, on pourra démarrer sans le F.I.D.O.M., par pré-financement.

M. GERARD G. : Je regrette cette fois qu'il n'y ait pas suffisamment d'argent, -600 000 FF pour sept écarts-, c'est-à-dire qu'au point de vue travaux, on ne fera pas grand chose.

LE MAIRE : Il ne s'agit pas de sept écarts ; il s'agira de faire des rajouts ici ou là.

M. GERARD G. : C'est bien cela. Il y a sept écarts : Saint-François, La Bretagne, Bois-de-Nèfles, Le Moufia, Bellepierre, Montgaillard, Brûlé ; c'est-à-dire, comme vous le dites si bien, on fera des petits rajouts et pas des travaux intéressants.

LE MAIRE : On peut toujours se plaindre qu'il n'y<sup>en</sup> a pas assez. Il y en a d'autres qui se plaignent de ne pas en avoir dutout.

M. GERARD G. : En conclusion, il faut regarder autour de soi.

LE MAIRE : Je mets aux voix. Le rapport, ainsi que l'avis des commissions sont adoptés à l'**UNANIMITE**.

---o-o-oOo-o-o---

Reçu à la Préfecture  
le 07/06/1984